

Dossier de Presse relatif à la formation

« Green banking »

24-25 avril 2012, Hôtel NOVOTEL -Tunis

Cadre général :

Depuis le rapport du Club de Rome sur les limites de la croissance en 1972, l'opinion publique est clairement informée que l'humanité ne peut persévérer dans la voie sans issue de la croissance effrénée.

Le rapport Brundtland, puis le Sommet de la terre à Rio en 1992 consacraient le « développement durable », soit la capacité pour l'humanité de subvenir à ses besoins sans compromettre celle des générations futures à subvenir aux leurs. Transposé à l'activité économique, le développement durable devient « la croissance verte ».

Devant le problème climatique et l'épuisement des ressources, la croissance verte semble être la solution pour concilier croissance, création d'emplois et environnement. Le développement des énergies renouvelables et les technologies propres ainsi que le verdissement du reste de l'économie paraissent prometteurs.

Après l'inertie des vingt années qui ont suivi ce sommet, l'économie verte sera l'un des deux thèmes du sommet Rio+20 en juin 2012. Le concept, soutenu par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, semble maintenant se développer. Le PNUE recommande, dans son dernier rapport, de consacrer 2% du produit intérieur brut mondial par an (d'ici 2050) à des investissements « verts » pour permettre la transition vers une économie verte et réduire la pauvreté.

Dix secteurs clés permettraient d'impulser la transition vers une économie à faible émission de carbone où les ressources sont utilisées de façon plus rationnelle. Il s'agit des secteurs de l'agriculture, le bâtiment, l'énergie, la pêche, la foresterie, l'industrie manufacturière, le tourisme, le transport, l'eau et la gestion des déchets.

Dans ce cadre, le secteur bancaire aura donc un rôle primordial à jouer dans le processus de transition vers une économie verte. Pour offrir des produits et services appropriés, il devra moderniser son mode de gouvernance tout en incluant les principes du développement durable, et adopter de nouveaux critères dans ses financements et investissements. Les enjeux sont importants (entre autres réputation et rentabilité à long terme). Pour ce faire, il faudra également définir un cadre normatif adapté pour encourager et faciliter cette transition.

La Tunisie, quant à elle, a besoin d'une Stratégie pour une croissance verte car la crise économique et financière ainsi que les revendications sociales de la révolution du 14 janvier 2011 ont montré les limites du modèle tunisien de croissance et ouvrent la possibilité d'appliquer des politiques publiques visant à favoriser la relance de l'économie et de la croissance dans une optique davantage tournée vers la viabilité écologique et sociale. La croissance verte peut être envisagée comme un moyen de poursuivre la croissance économique et le développement, tout en prévenant la dégradation de l'environnement, l'appauvrissement de la biodiversité et l'exploitation non viable des ressources naturelles.

La Tunisie se caractérise par le fait qu'un pan relativement important de son économie est directement dépendant des ressources naturelles et qu'ils sont particulièrement vulnérables face aux répercussions des changements climatiques. Il faudra pour cela adopter de nouvelles technologies, développer de nouveaux produits et faire face à de nouvelles demandes des ménages, des entreprises et des pouvoirs publics.

Pour assurer la transition vers une économie verte, le secteur bancaire tunisien devra s'engager à assumer ses responsabilités environnementales et veiller à réduire ses impacts environnementaux directs (économie d'énergie, réduction des émissions de CO₂, gestion rationnelle des Ressources Naturelles, gestion des déchets, achat responsable,...). Par ailleurs, l'un des principaux défis à relever par ce secteur est de renforcer les efforts des banques dans la création de produits bancaires pour les entreprises soutenant des alternatives durables (énergies renouvelables, efficacité énergétique, construction durable, éco-produits,...).

Le secteur bancaire tunisien et les sources de financement :

Actuellement, les banques tunisiennes (29 banques dont 8 off-shore), qui constituent la première source de financement externe des entreprises, fournissent près de 90% des crédits à l'économie. Néanmoins, les entreprises tunisiennes et notamment les PME, rencontrent des difficultés pour financer leurs investissements et le ratio entre le volume des crédits à l'économie et le PIB qui est seulement de 60% vient en témoigner. Ceci est dû au fait que les banques tunisiennes privilégient les crédits qui leur offrent le meilleur rapport rémunération/risque, en l'occurrence les prêts à l'habitat et à la consommation.

En effet, les banques montrent une certaine réticence quant au financement des investissements des entreprises et notamment des PME, en raison de la faible fiabilité des états financiers que ces entreprises présentent à l'appui de leurs demandes de prêts, du niveau élevé de leur endettement, du caractère faiblement innovateur et de la médiocre rentabilité anticipée des projets qu'elles présentent, enfin de l'insuffisance des garanties qu'elles peuvent offrir.

Et malgré la présence de la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) qui est la première banque tunisienne spécialisée dans le financement de petits projets par le biais du financement

direct ou via les Associations de Micro Crédits (AMCs), le microcrédit reste insuffisamment développé. Et en dépit de l'existence de la Banque de Financement des PME (BFPME) qui a pour vocation d'accompagner le développement des entreprises dans toutes les phases de leur croissance et de faciliter l'accès aux mécanismes d'encouragements et de financement, son poids sur le marché du crédit reste toutefois limité et sa viabilité n'est pas assurée.

Pour débiter ou agrandir une entreprise, l'accès à des fonds est essentiel. En Tunisie, d'autres sources de financement sont disponibles pour financer les PME en l'occurrence le leasing, la Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) et notamment la Société d'Investissement à Capital Risque (SICAR) dont le capital investissement a pour mission essentiellement de promouvoir la création et le développement de la PME au moyen du financement d'une partie de ses fonds propres et/ou quasi-fonds propres.

Les ONGs, tel que « ENDA inter arabe » qui est une institution de microcrédit pionnière en Tunisie pour Financement de micro projet en Tunisie. Cette ONG vise à contribuer à l'amélioration des revenus et de la qualité de vie des Tunisiens à faibles revenus par le biais d'une institution leader, socialement responsable et engagée pour l'environnement.

Par ailleurs, il y a lieu de mentionner les efforts déployés par le gouvernement tunisien pour remédier au problème de financement des PME, et en particulier aux exigences des banques en matière de garantie de prêts, à travers la création en 2003 de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR). Néanmoins son intervention se traduit par un sensible renchérissement du coût du crédit.

Aussi, la Bourse des Valeurs de Tunis (BVT), qui ne joue à l'heure actuelle qu'un rôle très limité dans le financement de l'économie tunisienne et de surcroît pour les seules entreprises de grande taille et dont l'ouverture à des entreprises moyennes n'a pas été couronnée de succès, pourra jouer désormais à l'avenir un rôle important.

En outre, la création récente de la caisse de consignation et des dépôts dans le contexte révolutionnaire vise en premier lieu à gérer les avoirs confisqués (25% de Tunisiana, 51% d'Orange et Banque Zitouna) afin d'améliorer l'infrastructure et promouvoir les petites entreprises pour la création de l'emploi.

Afin de renforcer son Capital Investissement, le gouvernement tunisien cherche à orienter les investissements vers les petites entreprises («Small Business Companies»). Des initiatives devront être prises par le ministère des Finances pour relancer l'investissement dans le non coté et plus spécifiquement dans les PME innovantes et ayant un fort potentiel de croissance.

Les incitations réservées aux PME œuvrant dans le secteur environnemental :

Les projets environnementaux sont caractérisés par des taux de rentabilité pas assez élevés et ceci est dû à la vocation même de ses projets qui visent l'intérêt général de pays dans la

mesure où la mission de protection de l'environnement et de la gestion rationnelle des ressources naturelles est principalement du ressort de l'Etat. Pour cela, un cadre incitatif a été mis en place pour encourager le secteur privé à investir dans les activités ayant trait à l'environnement.

Les programmes nationaux incitatifs existants et particulièrement le Fonds national de maîtrise de l'énergie (FNME) et le Fonds de dépollution (FODEP), apportent une offre de financement à des secteurs jusqu'ici non couverts.

En outre une ligne de crédit Environnement a été lancée (Focrédit), d'un montant de 40 millions d'euros et est dédiée au financement des investissements de dépollution, de production propre et de maîtrise de l'énergie avec ses deux composantes efficacité énergétique et énergies renouvelables. Cette ligne de crédit est accompagnée d'une subvention de 1,3 millions d'euros, accordée à l'Agence Nationale de la Maîtrise de l'Energie et l'Agence Nationale de la Protection de l'Environnement.

Un fonds carbone dédié à la lutte contre les effets du Changement Climatique est indispensable pour le financement des projets dans le domaine d'adaptation ou encore des projets de Mécanisme de Développement Propre relevant du Protocole de Kyoto. Une proposition pour la création d'un tel fond a été faite dans ce sens mais ce fonds n'a pas vu le jour jusqu'à présent.

Concernant les entreprises tunisiennes, elles sont appelées, plus que jamais, à appliquer dans les meilleurs délais, la directive européenne REACH, qui a pour principal objectif de renforcer la protection de la santé humaine et de l'environnement par l'introduction d'un système de gestion des risques des produits chimiques, et ce afin de faciliter l'accès de leurs produits au marché européen. Face à la nouvelle donne internationale, l'alignement au règlement REACH constitue l'une des voies à suivre vers la mise à niveau environnementale du tissu industriel.

Par ailleurs, les entreprises tunisiennes pourront bénéficier de l'initiative «GRECO» destinée pour le développement de la compétitivité verte en Tunisie a été lancée. Il s'agit d'un projet des Nations Unies, intégré et dirigé par le centre d'activités régionales pour la production plus propre (CAR/PP) de Barcelone (Espagne) en vue d'encourager la mise en œuvre des processus de compétitivité verte dans les pays en voie de développement et transférer les techniques de production propre aux entreprises privées. Elle vise également à encourager ces entreprises à recourir à des applications rationnelles et à intégrer la préservation de l'environnement en tant que composante de leurs stratégies de production. Une assistance technique et un appui financier sont offerts aux Petites et moyennes entreprises pour établir un partenariat public-privé visant la promotion de la compétitivité verte.

Les entreprises tunisiennes n'ont plus d'autres alternatives que d'adopter les systèmes de qualité au cours des différentes étapes de production. Des études internationales élaborées dans ce domaine, montrent qu'une consommation non rationnelle des matières premières,

de l'eau et de l'énergie génère plus d'effluents dans l'environnement, d'une part, et augmente les coûts de production, d'autre part.

Plusieurs entreprises tunisiennes travaillent dans le domaine environnemental et notamment dans les secteurs des Energies Renouvelables (ER) et l'Efficacité Energétique (EE) sollicitent des investissements conséquents. Par ailleurs, une attention particulière devra être aux investissements liés à la R&D dans ces domaines, à la dépollution, à l'amélioration du cadre de vie et pour lesquels des portefeuilles bancaires de projets verts seront possibles dans le contexte national et un appui par le système de la finance publique à travers la création d'un fond national économie verte en appui de l'engagement des banques pour le financement des projets environnementaux pour la promotion des emplois verts est fortement recommandé, la caisse de dépôts et de consignations pourrait également contribuer à cet effort national et gérer ce fond.

Date et lieu : Les 24 et 25 Avril 2012 à l'hôtel Novotel de Tunis.

Organisateurs : La formation sera organisée par le Centre d'Activités Régionales pour la Production Propre (CAR/PP) du Plan d'Action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PAM/PNUÉ) en collaboration avec le Ministère de l'Environnement (Direction Générale du Développement Durable) et avec l'appui de MIO-ECSDE (Bureau Méditerranéen d'Information sur l'Environnement, la Culture et le Développement Durable).

Objectif de la formation : Familiariser les participants avec le concept de « Green Banking ».

Participants et Groupe cible : Environ une cinquantaine de participants prendront part à cette session de formation. L'activité de renforcement de capacités est d'un niveau élevé et cible des représentants du secteur bancaire et des assurances, des décideurs des ministères pertinents (finances, environnement, industrie, agriculture), et des représentants des organisations professionnelles et de la société civile.

Résultats attendus de cette formation : Au terme de cette formation, les participants seront :

- En mesure de cerner ce nouveau concept : origines, définition, principes et enjeux.
- Aptes à mieux comprendre les enjeux et les critères sur lesquels sont basés l'analyse et la politique environnementale des banques.
- Avisés sur de certaines initiatives entreprises par des banques étrangères en vue de se positionner sur ce segment.
- Sensibilisés aux opportunités et défis qu'offrent la finance verte aux banques tunisiennes.